

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté  
industrielle et numérique

---

**Arrêté du 20 décembre 2022**

**Portant composition du comité social d'administration ministériel unique  
des ministères économiques et financiers**

NOR : ECOP2236756A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique et le ministre de la transformation et de la fonction publiques,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 avril 2022 modifié portant création et organisation générale des comités sociaux d'administration des ministères économiques et financiers et de leurs établissements publics, notamment son article 1<sup>er</sup> et son annexe I ;

Vu le procès-verbal du 8 décembre 2022 des résultats de l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration ministériel unique des ministères économiques et financiers,

**Arrêtent :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le comité social d'administration ministériel unique institué auprès du ministre de l'économie, des finances, et de la souveraineté industrielle et numérique et du ministre de la transformation et de la fonction publiques est présidé conjointement par ces deux ministres.

En cas d'absence ou d'empêchement de l'un d'eux l'autre ministre préside le comité. En cas d'absence ou d'empêchement des deux ministres, le comité est présidé par leur représentant.

## Article 2

Le comité social d'administration ministériel unique mentionné à l'article 1<sup>er</sup> comprend, outre le ou les présidents :

### a) En qualité de représentant de l'administration

Le secrétaire général, ou le secrétaire général adjoint.

### b) En qualité de représentants du personnel (assemblée plénière)

*Au titre de la fédération Solidaires finances  
(Union syndicale Solidaires)*

Titulaires

Mme GUYOT-WELKE Anne

M. BOCK Philippe

Mme MARMIN Céline

M. GIRERD Roland

Mme DUBARRY Véronique

Suppléants

M. LECOT Frédéric

Mme DEMARCQ Sandra

M. DESGOUTTES Simon

M. BRESCAZZIN Laetitia

M. DEVERGNAS Yannick

*Au titre de la fédération des finances CGT  
(Confédération générale du travail)*

Titulaires

M. DERIGNY Alexandre

Mme DE COSTER Fanny

M. AVIT Stéphane

Suppléants

Mme MARY-PORTAS France-Line

M. DUFFAU Pierre

Mme PETIT-RAGARU Agnès

*Au titre de la fédération CFDT des finances (Confédération française démocratique du travail)  
et de la fédération CFTC des finances (Confédération française des travailleurs chrétiens)*

Titulaires

M. GREGOIRE Denis

Mme ROUSSEAU Eloïse

M. VAN PARYS Andy

Suppléants

Mme TORMENTO Amandine

M. MARSEILLE Stéphane

M. RECROSIO Renaud

*Au titre de la fédération des finances Force ouvrière  
(Confédération générale du travail Force ouvrière)*

Titulaires

Mme KERHOAS Pascaline

M. GRASSET Philippe.

Mme PHELIX Françoise

Suppléants

Mme ANGLADE Corinne

M. MABRIER Yohann

M. BRUNELLE Olivier

*Au titre de la fédération des finances UNSA (Union nationale des syndicats autonomes)  
et de la fédération CFE-CGC des ministères économiques et financiers (Confédération française  
de l'encadrement – CGC)*

Titulaire

M. PAPIN Hervé

Suppléante

Mme DUPONT Françoise

### **Article 3**

L'arrêté du 31 décembre 2018 modifié portant composition du comité technique ministériel unique des ministères économiques et financiers est abrogé.

#### **Article 4**

Le secrétaire général des ministères économiques et financiers est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 20/12/2022

Pour les ministres et par délégation :  
Le secrétaire général par intérim,

Brice Cantin